

BULLETIN D'ADHÉSION



Nom *

Prénom*

Date de naissance * ____ / ____ /

Profession

Téléphone *

E-Mail (en lettres majuscules) *

Adresse *

Ville * Pays *

Code postal *

Nationalité *

* Champs obligatoires pour recevoir un reçu fiscal

Je souhaite adhérer à IRIGNY CAP 2032 : Ensemble hier, aujourd'hui et demain en cotisant annuellement la somme de 15€ pour l'année 2025.

Je souhaite faire un don supplémentaire au parti IRIGNY CAP 2032 : Ensemble hier, aujourd'hui et demain d'un montant de€

Je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article 11-4 de la loi N°88-227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résident en France.

Je m'engage à respecter les Statuts et le Règlement intérieur de IRIGNY CAP 2032 : Ensemble hier, aujourd'hui et demain.

J'autorise ou Je n'autorise pas la publication de mon nom comme soutien.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles en bas de la page.

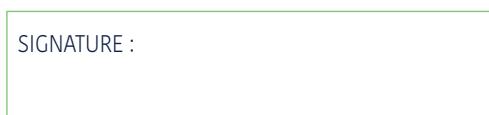
J'autorise ou Je n'autorise pas la diffusion de photographies prises lors des diverses manifestations où je pourrais apparaître.

(cochez la case correspondant à votre choix)

Fait le : / /

À :

SIGNATURE :



Bulletin dûment rempli à envoyer, avec votre chèque libellé à l'ordre de IRIGNY CAP 2032 : Ensemble hier, aujourd'hui et demain, à l'adresse : 2 allée du Château, 69540 IRIGNY

PLAFOND LÉGAL :

Loi n°88-227 du 11 mars 1988 : Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. Ce plafond est individuel et non par foyer. Par ailleurs, le montant total de ces dons et cotisations est plafonné à 15 000 € par an et par foyer fiscal. Un reçu fiscal vous sera envoyé à l'adresse mentionnée sur ce bulletin donnant droit à une réduction annuelle d'impôts sur le revenu pour 66 % de son montant.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations que vous nous communiquiez sont exclusivement réservées à l'usage de IRIGNY CAP 2032 : Ensemble hier, aujourd'hui et demain. Vous acceptez qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficierez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à ADRESSE Mail ou un courrier à : 2 allée du Château, 69540 IRIGNY. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature.

